



Délibération du Comité de Bassin de la Martinique N°2010-04

Assemblée Plénière du 12 octobre 2010

Désignation des Membres du Comité de Bassin au Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau

L'An Deux Mille Dix et le mardi 12 octobre à 9h00 s'est tenue à la Préfecture, l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique sous la présidence de M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin de la Martinique.

Étaient présents :

M. Daniel CHOMET, M. José MAURICE, M. Garcin MALSA,
M. Alfred MONTHIEUX, M. Christian PALIN, M. Arnaud RENÉ-CORAIL,
M. Antoine VÉDÉRINE, Mme Josette NICOLE, M. Éric COPPET,
M. Fabrice HAZARD, M. Marcel DONGAR, M. Maurice MONTÉZUME,
Mme Véronique PAMPHILE, M. Arthur TRÉBEAU, M. Jacques DENIS,
M. Luc ARNAUD, Mme Denise-Emma MARIE
M. Ange MANCINI, Préfet de Région, M. Jean-Louis VERNIER, Directeur
Régional de l'Environnement, M. Jacques DOUAT, représentant le Directeur de
l'Agriculture et de la Forêt, M. Didier CAMY, représentant le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé, Mme Martine AIRAUD, représentant le
Directeur Régional des Affaires Maritimes.

Assistaient :

M. Bruno CAPDEVILLE - Chef du Service Eau et Milieux Aquatiques - DIREN
Mme Isabelle BARNÉRIAS - Chargée de mission « MISE » - DIREN
Mme Marie-France BERTOME – Secrétariat du Comité de Bassin - DIREN
Mme Jeanne DEFOI – Directrice de l'Office De l'Eau - ODE
M. Loïc MANGEOT – Directeur Adjoint de l'Office de l'Eau - ODE
M. Jean-Christophe AUDRU – Directeur du BRGM
M. Marc-Michel DÉAU – Conseil Général/CGST
Mme Valéry VEILLEUR – Conseil Général/DGA2

Excusé :

Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques

Considérant le Code de l'Environnement et notamment les articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-50 à R.213-71 relatifs aux Comités de Bassin et Offices De l'Eau des Départements d'Outre Mer,

Considérant la loi N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,.

Considérant les résultats des votes des membres votants présents,

Le Comité de Bassin,

D É S I G N E

Article 1 : les 5 représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour être membre du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau :

**Monsieur Christian PALIN,
M. Arnaud RENÉ-CORAIL,
M. Antoine VÉDÉRINE,
Mme Josette NICOLE,**

Monsieur Alfred MONTHIEUX propose la candidature de M. Marcellin NADEAU.

Article 2 : les 3 représentants des usagers et des milieux socio-professionnels pour être membre du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau :


**Monsieur Alex PAVIOT,
M. Fabrice HAZARD,
M. Éric COPPET.**

Article 3 : les 3 représentants des Associations Agréées de Consommateurs, de Protection de la Nature et de l'Environnement pour être membre du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau :

**Arthur TRÉBEAU,
Marcel DONGAR
Luc ARNAUD (BRGM).**

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 12 octobre 2010.

Le Président du Comité de Bassin



Daniel CHOMET